

CE QUE LE MP PEUT FAIRE POUR VOTRE ENTREPRISE.

La formation professionnelle en cours d'apprentissage (MP 1) s'adresse aux jeunes particulièrement ambitieux. Elle complète la formation professionnelle initiale par une formation générale élargie. À l'issue de la MP, les jeunes peuvent intégrer directement le marché du travail ou entamer des études dans une haute école spécialisée (HES). La maturité professionnelle ouvre également les portes de l'université ou des écoles polytechniques fédérales grâce un examen d'admission, appelé passerelle.

Dans la MP 1, les apprentis suivent l'enseignement menant à la maturité professionnelle pendant leur formation professionnelle initiale. Ils ont un jour d'école de plus par semaine que les apprentis qui font un apprentissage sans MP. La MP 2 a lieu après la formation professionnelle initiale. Les filières de MP 2 peuvent être suivies en cours d'emploi ou à plein temps.

Pourquoi proposer la maturité professionnelle?

N° 1

Une entreprise qui propose la MP 1 est un employeur plus attrayant aux yeux des jeunes qui aimeraient poursuivre directement avec des études au degré tertiaire après leur apprentissage.

N° 3

La MP 1 permet à une entreprise de former elle-même ses futurs collaborateurs. À l'issue de leur CFC, les jeunes peuvent être engagés de manière fixe dans l'entreprise qui les a formés, ou poursuivre leur formation au degré tertiaire. Dans les deux cas de figure, l'entreprise participe à la formation de la main-d'œuvre qualifiés et des cadres de demain.

N° 2

La MP 1 attire les bons élèves. Les apprentis qui optent pour la MP 1 sont plus responsables, plus autonomes, plus motivés et plus productifs.

N° 4

Des études montrent que les entreprises qui engagent des apprentis moins bons à l'école investissent beaucoup plus d'heures pour les former que des entreprises comparables qui occupent de bons élèves. Cela vaut la peine d'encourager les talents!

Conseils pour les entreprises formatrices

Les jeunes qui suivent l'enseignement menant à la maturité professionnelle en cours d'apprentissage compensent leur jour d'absence supplémentaire de l'entreprise en étant plus responsables, plus autonomes, plus motivés et plus productifs.

Si une entreprise propose des places d'apprentissage avec MP, il est important de ne pas oublier de cocher «oui» à la case «La personne en formation suit l'enseignement menant à la maturité professionnelle pour autant qu'elle remplisse les conditions d'admission» dans le contrat d'apprentissage.

Les conditions d'admission concrètes des jeunes à la MP varient d'un canton à l'autre. Vous obtiendrez de plus amples informations auprès de l'office de la formation professionnelle de votre canton.